



LA JOURNÉE

A la Chambre, commencement de la discussion du projet qui organise les retraites ouvrières.

On remarque qu'il y a dans le nouveau Sénat espagnol 10 archevêques ou évêques.

La Chambre crétoise demande, par un vœu adressé aux puissances, l'annexion pure et simple de la Crète à la Grèce.

Le Parlement de Norvège a voté la construction à bref délai de fortifications à éléver à Christiania du côté de la terre.

PÈLERINAGE A LA SALETTE PARAY-LE-MONIAL ET FOURVIÈRES

Le départ aura lieu de Paris le 2 juillet à 5 heures du soir, on arrivera à Paray le 3 juillet à 6 h. 45 du matin.

PHIX DES PLACES Chemin de fer de Paris (aller et retour) 1<sup>re</sup> classe, 106 francs.

Le montant des places (chemin de fer et voitures) doit être adressé, au plus tôt, à M. le secrétaire des Pèlerinages, 8, rue François I<sup>er</sup>.

INFORMATIONS DU SOIR

LA HAUTE COUR Les dossiers

Les huissiers du Sénat ont sorti des caves du Luxembourg tous les dossiers de la Haute Cour.

LES CONSEILS GÉNÉRAUX Le gouvernement a dû et déjà décidé — les avis des préfets étant unanimes — de fixer au 21 juillet les élections pour le renouvellement par moitié des Conseils généraux et des Conseils d'arrondissement.

LE COMBAT DE VALKOPONTEN Londres, 4 juin. — Lord Kitchener télégraphie au général Buller qu'il a vaincu le combat de Valkoponten.

PARIS, VIII<sup>e</sup> 6, rue Bayard, 5, Téléphone : 514,36 — 524,45

DE ROUBAIX-TOURCOING 87, Grande-Rue, 87 85, Rue des Ursulines, 85

LILLE 15, rue d'Angleterre, 15, Téléphone : 672

UNE RÉOLUTION, UNE CONSTATATION, UNE DÉCLARATION

Nous avons aujourd'hui les parties principales du discours que M. Cavaignac, député et ancien ministre de la Guerre, n'a pu prononcer qu'en partie à Toulouse.

Elles contiennent une résolution importante, émanant d'un démocrate dont le loyalisme ne saurait être suspect.

Nul ne contestera que M. Cavaignac ait qualité pour parler au nom d'une fraction imposante de la démocratie.

Au premier coup d'œil, elle y a du mérite, puisque du côté du Cabinet sont les faveurs et les prébendes.

La réfection, en suivant la ligne droite, la démocratie suit la route du succès final.

Quelle marche heurtée et sans issue que celle d'un Cabinet, qui a pour origine un Syndicat de passions et d'intérêts privés.

La constatation faite par M. Cavaignac est véritablement effrayante.

On remarque qu'il y a dans le nouveau Sénat espagnol 10 archevêques ou évêques.

La Chambre crétoise demande, par un vœu adressé aux puissances, l'annexion pure et simple de la Crète à la Grèce.

Le Parlement de Norvège a voté la construction à bref délai de fortifications à éléver à Christiania du côté de la terre.

PÈLERINAGE A LA SALETTE PARAY-LE-MONIAL ET FOURVIÈRES

Le départ aura lieu de Paris le 2 juillet à 5 heures du soir, on arrivera à Paray le 3 juillet à 6 h. 45 du matin.

PHIX DES PLACES Chemin de fer de Paris (aller et retour) 1<sup>re</sup> classe, 106 francs.

Le montant des places (chemin de fer et voitures) doit être adressé, au plus tôt, à M. le secrétaire des Pèlerinages, 8, rue François I<sup>er</sup>.

car, si nous n'avions pas les mêmes facilités que M. Cavaignac pour constater le mal, depuis longtemps nous avions le pressentiment et la sensation de son existence.

Nous avons prié et nous prions: nous avons agi et nous agissons pour cela.

Si des républicains prêtent l'oreille aux discours des ministres qui se plaisent à ne voir dans les manifestations françaises contre leur œuvre désorganisée qu'une coalition des ennemis.

Il n'est pas des amis de M. Cavaignac, ce ne sont pas les amis de la France, ce ne sont pas les amis de la République.

Le ministre des Affaires étrangères a exposé l'état des diverses questions extérieures en cours.

Il a donné lecture d'un télégramme de M. François, daté du 3 juin, et annonçant l'arrivée de nos troupes à Yankou.

Notre représentant ajoute que l'accueil de la population a été excellent et fait espérer le succès des entreprises industrielles qui nous ont été concédées.

LES REFRAITES OUVRIÈRES LA LOI SUR LES ASSOCIATIONS

Le Conseil s'est ensuite occupé de la discussion du projet sur les retraites ouvrières à la Chambre et de la loi sur la situation des chantiers et mécatiens au Sénat.

Le Conseil s'est ensuite occupé de la discussion du projet de loi sur les associations par lequel le Sénat a voté le 1<sup>er</sup> juin.

NOUVELLES VOIES FERRÉES Le ministre des Travaux publics a été autorisé à déposer un projet de loi concédant à la Compagnie des chemins de fer du Nord.

De Lens, un groupé à déterminer entre Vitry et Corbehem, sur la ligne de Paris à la frontière belge.

LES ASSOCIATIONS Le nous vient un écho bien instructif de la dernière séance de la Commission sénatoriale.

Nous avons dit que M. Bérenger avait présenté un amendement, lequel donnait aux tribunaux la mission de se prononcer sur la dissolution des Congrès qui n'auraient pas suivi les prescriptions de la loi.

Alors, un autre membre de la Commission, de la minorité, M. Siblot, dit: « J'appuie l'amendement Bérenger. Je suis protestant. Ma famille a eu, dans les siècles précédents, beaucoup à souffrir des guerres religieuses. Nous avons pu être persécutés; c'est la raison que j'ai de ne pas devenir à mon tour persécuté. »

PENSÉE UTILE Les joujoux des enfants sont des affaires, et les affaires des hommes sont des joujoux.

JOSEPH DE MAISTRE.

CARDINAL LANGÉNIEUX

Le Conseil des Pèlerinages nous communique la lettre suivante, très haut encouragement au prochain Pèlerinage des hommes à Jérusalem:

Par votre seule présence, par votre attitude saine et vos services, vous avez affirmé, en des temps difficiles, que la France, jalouse toujours, au milieu de ses épreuves, des privilèges et des charges de sa mission en Orient.

Vous caravanes qui depuis vingt ans promènent fièrement le drapeau français à travers la Syrie, ont laissé dans tout le pays une profonde impression.

Les ancêtres de nos ministres, féroces démocrates, avaient certainement sur leurs petits-fils une supériorité incontestable.

On en trouve la preuve dans cette anecdote d'Alphonse Karr sur les gouvernants de 1840:

« Le déjeuner alors souvent, dit-il, chez le général Cavaignac. Une omelette, du fromage, du vin ordinaire. On criait: « Au festin! » quand le fromage était de Brie. »

« J'allais un matin voir M. Achille de Vaulabelle, alors ministre de l'Instruction publique. Pas un soldat, pas un huissier. De chambre en chambre, je trouvais celle où il couchait. Tous les matins, la femme de ménage de la rue Coquenard lui apportait un faux-col et un mouchoir à carreaux rouge et bleu. Son déjeuner était sur la table: du jambon et une botte de radis: — Déjeuniez-vous avec moi? me dit-il. Alors sonnez fort, et s'il vient quelqu'un, nous enverrons prendre un supplément chez le charcutier. »

Hélas, nos purs ont maintenant remplacé le jambon par des spooms au Samos, et les radis par les plus savantes combinaisons culinaires.

Vous ne connaissez pas l'indice numérique? Comment pouvez-vous ignorer que vous avez un indice numérique? Nous avons voté le nôtre sans nous en douter.

Donc, d'après le D<sup>r</sup> Pignat, chaque homme a un indice numérique — tel est le terme employé — qui se trouve de la manière suivante:

Ce chiffre est l'indice numérique. Soit un homme normal de 1,54 (154 centimètres, dont le périmètre thoracique est 78 centimètres et le poids 54 kilos. Nous faisons la somme de ce périmètre et de ce poids: 78 + 54 = 132, total qui est ensuite soustrait de la taille: 154 — 132 = 22.

Le chiffre est l'indice numérique. Suivant les expériences faites, on obtient ainsi: au-dessous de 22, on constitue jusqu'à 36, où elle est cotée très médiocre.

La première application de ce système sera faite aux courses du vélodrome d'Elbeuf où chaque coureur aura son indice numérique.

Cela va devenir indispensable pour se bien porter.

CONTRÉ LA VESTE OBLIGATOIRE Les petits tyrans municipaux qui avaient rêvé à l'instar du Kaperdubou de Bièvre de rendre obligatoire le port de la veste, en supprimant la soutane, marchent d'insuccès en insuccès.

On se souvient que le citoyen Bouvier, maire de Montcaumon-Mines avait fait opérer son garde champêtre contre un curé, M. Carron, du Creusot; un vicair, un chapelain, MM. Philibert et Pierre Drain; un séminariste, M. Riobot, et enfin un Frère Marie, M. Crétin, en religion le Fr. Aquilain.

Le citoyen Bouvier est battu sur toute la ligne. Qu'il nous soit permis de signaler quelques attendus du jugement.

MAISON DE LA BONNE PRESSE 5, Rue Bayard, Paris, VIII<sup>e</sup>

Drapeau national du Sacré Cœur POUR L'ORNEMENTATION DES ÉGLISES ET DES SALLES

DRAPEAU NATIONAL SANS EMBLÈME POUR L'EXTÉRIEUR

Mousseline de laine

Cachemire de laine

Les prix des grands drapeaux avec mats sont envoyés à part.

Tous ces drapeaux sont montés soigneusement, avec clois sur hampes vernies et lances dorées.

Nous prions nos nombreux lecteurs de...

merveilleux, ont reproduit la curieuse observation faite par un M. Drillon, que le nombre 17 était un nombre fatal pour la famille des Napoléon. En voici des preuves:

Le nombre des lettres qui forment Napoléon-Bonaparte sont de 17;

La naissance de Napoléon III, en 1808, donne pour les chiffres additionnés en valeur absolue 17;

La date de naissance de l'impératrice Eugénie 1826, donne aussi 17;

Le prince impérial avait 17 ans quand son père est mort en 1873.

Et enfin, le prince impérial périt frappé de 17 coups de zigzag.

Les amis du merveilleux vont être bien contents.

Il est vrai qu'en cherchant un peu on trouverait un nombre fatidique quelconque dans les actes principaux de la vie de Napoléon.

C'est un amusement puéril et honnête.

LES RETRAITES OUVRIÈRES L'ordre du jour appelle ensuite le projet de loi et les diverses propositions de loi sur les retraites ouvrières et proposant le maintien de la loi sur les retraites.

Le projet de loi sur les retraites ouvrières est adopté.

Le projet de loi sur les retraites ouvrières est adopté.

Le projet de loi sur les retraites ouvrières est adopté.

Le projet de loi sur les retraites ouvrières est adopté.

Le projet de loi sur les retraites ouvrières est adopté.

Le projet de loi sur les retraites ouvrières est adopté.

Le projet de loi sur les retraites ouvrières est adopté.

Le projet de loi sur les retraites ouvrières est adopté.

Le projet de loi sur les retraites ouvrières est adopté.

Le projet de loi sur les retraites ouvrières est adopté.

Le projet de loi sur les retraites ouvrières est adopté.

Le projet de loi sur les retraites ouvrières est adopté.

Le projet de loi sur les retraites ouvrières est adopté.

Le projet de loi sur les retraites ouvrières est adopté.

Le projet de loi sur les retraites ouvrières est adopté.

Le projet de loi sur les retraites ouvrières est adopté.

Pour le curé, il est déclaré que le maire a excédé ses pouvoirs, parce que:

Le fait de porter une soutane ne porte préjudice au bon ordre et à la sécurité publique.

Pour le vicair et le chapelain, même considérant, ils doivent être assimilés aux curés.

Pour le séminariste, voici le curieux « attendu » qui lui est appliqué:

Attendu que ce costume doit être considéré comme la costume des lycées et collèges, qui s'il plait à certaines personnes de porter une robe au lieu d'une tunique ou d'une veste, le maire ne peut réglementer le costume de contribuables.

Pour une fois, le titre de contribuables aura servi à se faire rendre justice. Heureux séminariste!

Le Frère Marie est, lui aussi, très bien traité.

Attendu que cet ordre n'est nullement reconnu que Crétin doit être considéré comme un simple citoyen et qui n'appartient pas au maire de Crétin, le port d'un costume quel qu'il soit ne peut empêcher à un Frère de Ecoles chrétiennes de porter une robe.

Pour toutes ces raisons, le maire Bouvier est prié de laisser les citoyens user tranquillement de leur liberté, et ses victimes sont renvoyés des fins de la plainte sans amende ni dépens. Si ce jugement en donnait du moins un peu au citoyen Bouvier?

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du mardi 4 juin 1901

La séance est ouverte à 8 heures sous la présidence de M. Deschanel.

PROJET D'INTERET LOCAL La Chambre adopte divers projets de loi d'intérêt local, dont un tendant à diviser la ville de Marseille en 15 communes.

VALIDATION Les élections de MM. Aithier, député de l'Ain; Carman, député de Rambouillet, et Roussé, député d'Alberville, sont validées.

L'urgence est déclarée sur la proposition de loi de M. Fontquerny de Boisserin ayant pour objet de modifier le n<sup>o</sup> 178 qu'arrêté de Tarif douanier.

Après scrutin, la proposition est adoptée.

La Chambre passe ensuite à la proposition de loi de M. Jouart modifiant l'article 10 de la loi du 10 août 1871 et décidant qu'il n'y a pas incompatibilité entre les fonctions de conseiller général et celle de médecin chargé d'une partie du service des épidémies.

LES RETRAITES OUVRIÈRES L'ordre du jour appelle ensuite le projet de loi et les diverses propositions de loi sur les retraites ouvrières et proposant le maintien de la loi sur les retraites.

Le projet de loi sur les retraites ouvrières est adopté.

Le projet de loi sur les retraites ouvrières est adopté.

Le projet de loi sur les retraites ouvrières est adopté.

Le projet de loi sur les retraites ouvrières est adopté.

Le projet de loi sur les retraites ouvrières est adopté.

Le projet de loi sur les retraites ouvrières est adopté.

Le projet de loi sur les retraites ouvrières est adopté.

Le projet de loi sur les retraites ouvrières est adopté.

5, RUE BAYARD PARIS VIII<sup>e</sup>